



Le Tribunal administratif fédéral en bonne voie : l'importante phase de recrutement du personnel est achevée

Berne, 12.06.2006. A l'issue d'un processus d'évaluation intensif, 237 postes ont été repourvus. Les futurs collaborateurs du nouveau tribunal fédéral ont été sélectionnés parmi les 1582 candidatures reçues. La phase de recrutement, initiée en janvier par la mise au concours des postes, a duré plus de quatre mois. Il s'agissait principalement de recruter des candidats aux postes de greffiers, mais aussi des collaborateurs pour le secteur administratif. Plus de 85 pour cent des nouveaux collaborateurs proviennent des actuels services et commissions de recours de la Confédération, qui seront intégrés au nouveau Tribunal administratif fédéral lors de son entrée en fonction le 1er janvier 2007. Les confirmations d'engagement ainsi que les réponses négatives ont été communiquées ces derniers jours à tous les candidats.

Le Tribunal administratif fédéral a dès lors achevé avec succès l'importante phase de recrutement du personnel, répondant ainsi de manière optimale aux exigences du Conseil fédéral. Ce dernier avait édicté une ordonnance en la matière, qui prévoyait que les anciens collaborateurs devaient bénéficier d'un certain traitement préférentiel, tout en obligeant le tribunal à recruter les meilleurs candidats. Il fallait éviter de perdre le savoir-faire existant, en permettant tout à la fois un certain renouvellement du personnel. Sur les 234 anciens collaborateurs intéressés, 205 ont été engagés par le Tribunal administratif fédéral. Vingt candidats ont dû être refusés pour des raisons de qualification et quelques-uns ont retiré leur candidature pendant la procédure de recrutement.

Dans un premier temps, 32 personnes provenant de l'extérieur ont été engagées, ce qui représente 15 pour cent des effectifs actuels du Tribunal administratif fédéral. Une trentaine de postes sont encore vacants. Ils n'ont pas pu être repourvus car aucun candidat possédant les connaissances spécifiques à certains domaines particuliers ne s'est annoncé dans le cadre de la mise au concours officielle des postes. Dans un deuxième temps, ces spécialistes vont être recrutés de manière ciblée, ce qui augmentera encore le pourcentage de candidats externes engagés au Tribunal administratif fédéral.

Afin de repourvoir ces postes, les cinq cours du Tribunal administratif fédéral ont procédé en tout à 368 entretiens de présentation, qui se sont déroulés selon un schéma uniforme, préparé par les responsables du personnel et la Direction provisoire du tribunal. Toutes les propositions ont ensuite été examinées par une conférence de coordination, avant d'être approuvées par la Direction provisoire du tribunal. La responsabilité de la procédure est assumée par Madame Claudia Cotting-Schalch que les Chambres fédérales ont nommée

en octobre dernier en qualité de membre de la Direction provisoire du tribunal et de responsable du recrutement du personnel. Tous les candidats avaient – et ont encore – la possibilité de s'adresser à Monsieur Bruno Wallimann, le médiateur spécialement institué à cet effet.

Le président de la Direction provisoire du tribunal, Monsieur Christoph Bandli, s'est montré visiblement satisfait du résultat. Il est non seulement convaincu que la procédure a été menée de manière équitable, tout en répondant à des critères de qualité élevés, mais encore que les meilleurs collaborateurs ont été sélectionnés pour le nouveau tribunal. Il commente en ces termes l'achèvement de la phase principale de recrutement : "Je suis également très heureux que tout se soit déroulé d'une manière si efficace et sans incident, alors qu'il s'agissait d'un processus très exigeant, aussi sous l'angle de la logistique. Les supérieurs hiérarchiques et le comité ad hoc du Tribunal administratif fédéral ont relevé leur premier grand défi. Leur engagement a été exemplaire et ce travail intensif a permis de rapprocher personnellement les membres de cette équipe, récemment constituée, et d'en souder les liens".

Parmi les 237 nouveaux collaborateurs engagés au Tribunal administratif fédéral, 155 (65.4 %) sont de langue allemande, 67 (28.3 %) de langue française et 15 (6.3 %) de langue italienne. Les femmes, au nombre de 133, soit 56.1 %, sont majoritaires par rapport aux hommes qui, au nombre de 104, constituent 43.9 % du personnel. Les taux d'occupation autorisés servent aussi de modèle dans le sens des efforts déployés par la Confédération pour promouvoir l'égalité des sexes : 120 personnes, soit environ la moitié (50.6 %) des effectifs engagés, ont souhaité travailler à temps partiel, avec un taux d'occupation compris entre 50 et 90 %. L'âge moyen des collaborateurs est de 39.3 ans, les femmes étant en moyenne un peu plus jeunes (38.1 ans) que les hommes (40.8 ans).

Informations complémentaires TAF

Le Tribunal administratif fédéral sera opérationnel dès le 1^{er} janvier 2007 et siègera provisoirement à trois emplacements dans la région de Berne. Son transfert dans un nouveau bâtiment à Saint-Gall est prévu pour 2010 au plus tôt. Prenant le relais des 36 commissions et services de recours de la Confédération en fonction jusque là, il sera chargé d'examiner et de juger les recours déposés contre les décisions rendues dans l'administration fédérale. Doté au final de quelque 400 employés, il formera, avec le Tribunal fédéral et le Tribunal pénal fédéral, l'un des trois plus importants tribunaux de Suisse.

Renseignements :

Claudia Cotting-Schalch, membre de la Direction provisoire du tribunal et responsable du recrutement du personnel, tél. : 031 323 74 03 ;
E-Mail : claudia.cotting-schalch@ark.admin.ch

Christoph Bandli, président de la Direction provisoire du tribunal, tél. : 079 592 33 56 ;
E-Mail : christoph.bandli@bj.admin.ch

Annexes :

- Encadré : Claudia Cotting-Schalch à propos de la procédure de recrutement
- Encadré : les chiffres relatifs au recrutement

Encadré I

Claudia Cotting-Schalch* à propos de la procédure de recrutement

« Je suis ravie que cette procédure d'engagement, mise sur pied dans un temps record par la Direction provisoire, ait pu si rapidement se concrétiser alors que le nouveau Tribunal entrera en fonction en janvier 2007.

L'engagement des présidents de cours, la participation de chaque juge, l'équipe dirigeante du Secrétariat général ainsi que le bureau de recrutement centralisé ont constitué les éléments de succès de cette procédure.

De cette manière, j'observe avec plaisir qu'une des conditions essentielles, à savoir l'engagement du personnel nécessaire, est maintenant remplie et donne définitivement vie au Tribunal administratif fédéral. »

* Membre de la Direction provisoire du tribunal et responsable du recrutement du personnel

Encadré II

Tribunal administratif fédéral – les chiffres relatifs au recrutement

	<u>Nombre</u>	<u>en %</u>
total des engagements	237	100
candidats internes	205	86.5 %
candidats externes	32	13.5 %
hommes	104	43.9 %
femmes	133	56.1 %
de langue allemande	155	65.4 %
de langue française	67	28.3 %
de langue italienne	15	6.3 %
travail à temps partiel	120	50.6 %